

GUIDE DES ENTREPRISES

Comment les entreprises peuvent
soutenir la mise en œuvre de l'ITIE

GUIDE DES ENTREPRISES

Comment les entreprises peuvent
soutenir la mise en œuvre de l'ITIE

© ITIE, mai 2013

Rédigé par Kjerstin Andreassen, Siri Farstad, Anders Tunold Kråkenes, Eddie Rich, Dyveke Rogan et Tim Vickery. D'autres membres du Secrétariat international de l'ITIE, ainsi que les membres d'un groupe de référence créé spécialement pour l'occasion, ont apporté d'importantes contributions à la rédaction de cette publication. La présente publication s'appuie sur le guide des entreprises ITIE de 2008, écrit par David Prescott.

Composition du groupe de référence pour le
Guide des entreprises :

Carlos Aranda, Southern Copper (Pérou)

Michael Barron, BG Group

Edward Bickham, ICMM

Sefton Darby, Newmont Mining (NZ)

Chris Hart, Hart Group

Jan Klawitter, AngloAmerican

Tim Law, AngloAmerican

Jean-François Lasalle, TOTAL

Hilde Røed, Statoil

Marcus Wleh, ArcelorMittal Libéria

Conception graphique par Alison Beanland

Cette publication (excepté le logo) peut être reproduite gratuitement dans tout format ou support à condition d'être reproduite de manière fidèle et de ne pas être utilisée à des fins inappropriées.

Le copyright de l'ITIE doit être signalé, et le titre ainsi que la source de la publication doivent être mentionnés.

Le copyright de l'arrangement typographique et de la conception graphique est réservé à l'ITIE.

Imprimé en Norvège, 2013

Secrétariat international de l'ITIE

Ruseløkkveien 26

0251 Oslo

Norvège

Tél. : +47 222 00 800

Site Internet : www.eiti.org/fr

E-mail : secretariat@eiti.org



GUIDE DES ENTREPRISES

Comment les entreprises peuvent
soutenir la mise en œuvre de l'ITIE

Sommaire

Avant-propos et messages de soutien

Le Guide

- 1 De quoi parle ce Guide, et à qui est-il destiné ? 7
- 2 Où puis-je trouver des informations complémentaires ? 7

L'ITIE 9

- 3 Quel est le rôle du gouvernement des pays mettant en œuvre l'ITIE ? 9
- 4 Quel est le rôle des entreprises extractives ? 9
- 5 Quel est le rôle de la société civile ? 10
- 6 L'ITIE est-elle facultative pour les entreprises ? 10
- 7 Comment l'ITIE peut-elle profiter aux entreprises ? 10
- 8 Quels sont les liens entre l'ITIE et d'autres initiatives ? 12
- 9 Que signifie le statut ITIE d'un pays pour les entreprises ? 13
- 10 Comment les entreprises peuvent-elles jouer un rôle dans la gouvernance de l'ITIE ? 13

Opérer dans un pays mettant en œuvre l'ITIE 14

- 11 Le gouvernement du pays où l'entreprise opère s'est engagé à mettre l'ITIE en œuvre. Que se passe-t-il ensuite ? 14
- 12 Combien de temps faut-il pour mettre en œuvre l'ITIE ? 14
- 13 Quel est le rôle du Groupe multipartite national ? 14
- 14 Comment les entreprises peuvent-elles aider le Groupe multipartite à travailler efficacement ? 15
- 15 Quel est le rôle du Secrétariat national de l'ITIE ? 15
- 16 Qui finance la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays ? 16
- 17 Les entreprises peuvent-elles apporter une aide financière ou en nature aux travaux du secrétariat national d'un pays ? 16
- 18 Qui est responsable de l'élaboration et de la gestion du Plan de travail ITIE, et en quoi consiste-t-il ? 16
- 19 Quels sont les besoins probables en personnel et en budget pour la mise en œuvre de l'ITIE dans les entreprises ? 17

Questions juridiques 18

- 20 Quelles sont les questions juridiques qui se posent ? 18
- 21 Comment traiter les clauses de confidentialité ? 18

Divulgaration des données destinées au rapport ITIE 19

- 22 Comment fonctionne le processus de déclaration des informations financières ? 19
- 23 Toutes les entreprises extractives sont-elles tenues de faire une déclaration ? 20
- 24 En quoi consistent les formulaires de déclaration de l'information financière ? 20
- 25 Où les entreprises peuvent-elles obtenir les formulaires de déclaration ? 20
- 26 Qu'est-ce qui est exigé de la part des entreprises ? 21

27	Comment les entreprises doivent-elles traiter la comptabilité de caisse par rapport à la comptabilité d'exercice ?	21
28	Comment les entreprises tiennent-elle compte des paiements en nature et du troc ?	22
29	Comment les entreprises tiennent-elles compte des paiements aux ONG et aux groupes communautaires ?	22
30	L'ITIE concerne-t-elle également les entreprises appartenant à l'État ?	22
31	Si une entreprise achète du pétrole, du gaz ou des minéraux à une entreprise appartenant à l'État, doit-elle établir une déclaration ?	22
32	Si une entreprise appartenant à l'État recueille des revenus au nom du gouvernement, doit-elle établir une déclaration en tant qu'entreprise, ou en tant qu'entité de l'État ?	22
33	Quand les informations concernant les entreprises doivent-elles être transmises ?	22
34	Que faire si l'exercice fiscal d'une entreprise est différent de la période de déclaration ITIE ?	23
35	Qui sont les administrateurs indépendants et comment sont-ils sélectionnés ?	23
36	Que se passe-t-il si les données de l'entreprise ne correspondent pas à celles du gouvernement ?	23
	Publication de rapports ITIE compréhensibles pour un débat public efficace	24
37	L'ITIE exige une large diffusion des rapports et un engagement public important à leur sujet. Qu'est-ce que cela signifie pour une entreprise ?	24
38	Comment les entreprises tirent-elles avantage de leur participation à des tournées de présentation ou à des réunions dans les hôtels de ville au sujet des rapports ?	25
39	Quelles autres actions les entreprises peuvent-elles mettre en place pour apporter leur soutien à la sensibilisation du grand public dans les pays mettant en œuvre l'ITIE ?	25
	La Validation : une garantie régulière de la qualité du processus ITIE d'un pays	26
40	Qu'est-ce que la Validation ITIE ?	26
41	Comment les entreprises participent-elles à la Validation ?	26
42	Quand la Validation se déroule-t-elle ?	26
	Opérer dans un pays qui ne met pas encore en œuvre l'ITIE	27
43	Le gouvernement du pays où l'entreprise opère ne met pas l'ITIE en œuvre. Quelles sont les actions spécifiques qu'une entreprise peut entreprendre pour encourager le gouvernement à s'engager sur la voie de l'ITIE ?	27
44	Une entreprise opère dans un pays ayant mis en œuvre l'ITIE, mais n'extrait pas encore de ressources naturelles. Que peut faire l'entreprise pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE ?	27
45	Que se passe-t-il si la société civile n'est pas formellement reconnue par le gouvernement du pays ?	28
	Qu'est-ce que les entreprises peuvent faire de plus ?	29
46	Que faut-il pour qu'un pays aille au-delà de la Conformité et comment les entreprises peuvent-elles y contribuer ?	29
47	Comment les entreprises peuvent-elles contribuer au développement de l'ITIE ?	29
48	Que peuvent faire les entreprises pour obtenir davantage d'informations sur l'utilisation des revenus extractifs ?	30
49	Comment les entreprises peuvent-elles collaborer avec les autres parties prenantes ?	30
50	Les entreprises sont-elles tenues de divulguer les contrats ?	31
	Annexes	32



Avant-propos par Clare Short (PRÉSIDENTE, ITIE) et Sam Walsh (PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, RIO TINTO)

La transparence n'est plus seulement un souhait. Elle est devenue une attente légitime. Des citoyens bien informés et des systèmes de responsabilité sans faille facilitent la réalisation de bonnes affaires.

Ce constat n'est nulle part aussi vrai que dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. La gestion des ressources naturelles d'un pays relève bien entendu de la souveraineté de l'État. Si elles sont bien gérées, elles peuvent engendrer la création d'infrastructures, attirer des investissements et créer des revenus pour le développement du pays.

Par contre, un secteur extractif mal géré peut conduire à la corruption, au conflit armé et à la pauvreté. L'ITIE aspire à aider les pays à gérer le secteur, en promouvant une norme de transparence, à la fois pour les gouvernements et pour les entreprises, ainsi qu'en offrant un espace pour le débat entre le gouvernement, les entreprises et la société civile.

Cette deuxième édition du Guide des entreprises ITIE se base sur l'expérience considérable accumulée lors de la mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises. Ces dix dernières années, plus de mille milliards de dollars US de paiements aux gouvernements ont été couverts dans les rapports ITIE, et des avantages clairs pour les entreprises commencent à apparaître. L'ITIE a créé des bases équitables sur lesquelles les entreprises peuvent opérer, quelles que soient les exigences des législations de leur pays d'origine. Elle a créé une base de discussion constructive avec les autres parties prenantes. Elle a identifié les domaines d'amélioration, à la fois pour les gouvernements et pour les entreprises, et a également encouragé des réformes plus profondes.

Les entreprises bien gérées souhaitent investir dans des pays régis par la transparence et par des règles équitables. Elles veulent participer au débat public et interagir avec leurs parties prenantes et avec les auditoires externes, parmi lesquels on trouve les communautés locales et les gouvernements.

C'est la raison pour laquelle les principales entreprises pétrolières, gazières et minières cotées en bourse soutiennent l'ITIE. C'est également la raison pour laquelle près de 90 investisseurs institutionnels gérant plus de 19.000 milliards de dollars US d'actifs soutiennent l'ITIE.

Rio Tinto croit fermement que la transparence profite à toutes les parties concernées. C'est la raison pour laquelle l'entreprise soutient l'ITIE et a amélioré la déclaration de l'ensemble des taxes qu'elle a payées dans le monde.

Ce guide offre aux directeurs d'entreprises des informations détaillées sur la manière de promouvoir et d'améliorer le processus ITIE dans les pays au sein desquels ils opèrent, et les encourage à aller au-delà de la Norme minimale. Il reconnaît que la mise en œuvre de l'ITIE est avant tout de la responsabilité du gouvernement, mais qu'elle profite également aux entreprises. Le guide formule quelques suggestions d'actions pour les entreprises, pour soutenir, promouvoir et accroître cet effort.

Nous espérons que vous partagerez notre souhait de voir la transparence de la gestion des ressources naturelles devenir la norme dans le monde entier, et nous vous invitons à participer à la contribution du secteur à la réalisation de cette ambition.

Clare Short
Chair
EITI

Sam Walsh
Chief Executive Officer
Rio Tinto

Avant tout, nous sommes convaincus de l'importance de l'ITIE pour les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous n'avons pas rejoint l'ITIE simplement pour faire plaisir à nos investisseurs. Ce que nous aimons dans l'ITIE, c'est qu'elle peut conduire à des changements positifs pour les pays, et aider les gouvernements à bien servir leurs communautés et leurs citoyens. »

Peter Voser, Président Directeur Général,
Royal Dutch Shell

L'ITIE fut la source d'une grande inspiration. Elle a renforcé notre détermination et a apporté une solution à notre quête de responsabilité et de transparence accrue des revenus tirés de l'exploitation de nos ressources naturelles. Bien que l'ITIE soit une initiative récente en Tanzanie, elle montre déjà des résultats positifs. Elle nous a permis d'accomplir un pas de plus dans la bonne direction. »

SE Jakaya Kikwete,
Président de la République de Tanzanie

LE GUIDE

1 De quoi parle ce Guide, et à qui est-il destiné ?

Cette nouvelle édition du *Guide des entreprises* est un outil pratique pour aider les entreprises à soutenir la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays au sein desquels elles opèrent. Il explique comment les entreprises peuvent s'engager aux côtés de l'ITIE, d'une manière qui leur est profitable.

Le *Guide* a pour objectif d'aider deux groupes principaux dans les entreprises :

(1) Les directeurs de l'entreprise et l'équipe chargée des relations avec le gouvernement et les communautés au sein d'un pays

En apportant des conseils pratiques et détaillés sur les éléments principaux de l'engagement et de la mise en œuvre de l'ITIE au sein du pays, y compris sur la déclaration ITIE.

(2) Les cadres supérieurs des sièges des entreprises, les décideurs

En servant de guide de référence aux managers qui interagissent avec l'ITIE sur le plan international et qui sont chargés de la supervision et de la coordination de l'ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, ainsi que de la formation et de la communication au sujet de l'engagement de l'entreprise envers l'ITIE.

Le *Guide* peut également servir utilement aux entreprises opérant dans des pays qui envisagent de mettre l'ITIE en œuvre.

2 Où puis-je trouver des informations complémentaires ?

Le Groupe multipartite du pays

Chaque pays mettant en œuvre l'ITIE doit instaurer un Groupe multipartite, parfois connu sous le nom de Conseil national de l'ITIE, qui décide des exigences spécifiques au pays, et qui coordonne la mise en œuvre de l'ITIE. Le Groupe multipartite est généralement assisté d'un Secrétariat national chargé de la gestion et du support administratif journalier.

Les Secrétariats nationaux dans les pays mettant en œuvre l'ITIE

Le Secrétariat national est au service de toutes les parties prenantes. C'est le premier point de contact pour toute question ou information spécifique au processus ITIE dans le pays. Les informations de contact de chaque Secrétariat national sont disponibles sur www.eiti.org/fr/countries

Le Secrétariat international

Le Secrétariat international apporte de l'aide aux entreprises et aux autres parties prenantes des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Secrétariat international a désigné des responsables de pays qui peuvent être contactés pour obtenir de l'aide relative à des questions spécifiques à un pays.

L'aide peut notamment prendre la forme de conseils, de recommandations et de formations sur les règles et les Exigences de l'ITIE, en particulier sur l'adhésion, les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l'ITIE et d'apprentissage par les pairs, ainsi que sur des questions qui vont au-delà de la Conformité.

Le site Internet international de l'ITIE

Le site Internet international de l'ITIE est le dépôt central des notes techniques d'orientation et de la documentation sur la meilleure manière de mettre en œuvre l'ITIE. Il contient des mises à jour régulières au sujet de l'élaboration des politiques ITIE, des actualités et des commentaires sur les questions centrales et sur l'évolution des pays, les dernières décisions et actions de sensibilisation du Conseil d'administration, une base de données indexée de tous les rapports ITIE, des pages sur chaque pays Candidat ou Conforme à l'ITIE, des vidéos ITIE et d'autres matériels de communication, ainsi qu'un accès à des documents essentiels à la mise en œuvre, tels que : le *Guide des entreprises*, la *Norme ITIE*, *Talking Matters – Guide de Communication ITIE*, et le *Manuel ITIE* de la Banque mondiale.

Veuillez consulter le site : www.eiti.org/fr

Les agences internationales

La plupart des pays mettant en œuvre l'ITIE bénéficient d'une aide financière et technique. Celle-ci est souvent apportée par la Banque mondiale ou par une banque de développement régional. Des agences de développement bilatérales soutiennent également les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Les associations d'industries

Il arrive que des associations d'industries et des chambres sectorielles contribuent à l'ITIE. Les principaux groupes membres au niveau mondial sont :

- Le Conseil international des mines et métaux (www.icmm.com/languages/french)
- L'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (www.ogp.org.uk)
- L'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (www.ipieca.org)

Des conseils et des lignes directrices peuvent également être obtenus auprès d'entreprises qui ont l'expérience de l'ITIE.



L'ITIE

3 Quel est le rôle du gouvernement des pays mettant en œuvre l'ITIE ?

Les gouvernements dirigent la mise en œuvre de la norme ITIE et en sont responsables. La décision de mettre en œuvre l'ITIE leur revient exclusivement. Le gouvernement a la responsabilité de concevoir son propre processus, conforme à la norme ITIE, et sous la supervision du Groupe multipartite.

Les fonctions essentielles du gouvernement sont de :

- Garantir le financement et l'administration du processus, notamment par le recrutement d'un Secrétariat national de l'ITIE, généralement situé au sein du ministère concerné.
- S'engager à collaborer avec la société civile et avec les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE, notamment par l'instauration d'un Groupe multipartite chargé de superviser la mise en œuvre.
- Faire en sorte que les objectifs du Plan de travail ITIE soient alignés sur les priorités nationales et sur les réformes du secteur extractif.
- Créer et activer un cadre pour la mise en œuvre de l'ITIE, notamment en abolissant tous les obstacles juridiques, administratifs ou autres, qui s'opposent à la mise en œuvre, et plus spécialement, ceux qui concernent la publication de données ITIE et la participation effective de la société civile.
- Garantir une déclaration régulière et ponctuelle par les entreprises extractives, et la divulgation gouvernementale complète des revenus tirés de l'industrie extractive.
- Garantir un processus de déclaration crédible assorti d'une assurance adéquate de la qualité des données des entreprises et du gouvernement.
- Publier un rapport ITIE compréhensible, accessible au public, bénéficiant d'une large diffusion et contribuant au débat public.
- Prendre des mesures correctives pour donner suite aux écarts, aux lacunes et aux inefficiences, et faire en sorte que la mise en œuvre de l'ITIE soit durable.

4 Quel est le rôle des entreprises extractives ?

Les entreprises sont au cœur du processus ITIE. Les entreprises pétrolières, gazières et minières déclarent les paiements qu'elles ont faits aux gouvernements des pays mettant en œuvre l'ITIE sur une base annuelle. Elles contribuent également à régir le processus ITIE, localement et internationalement, et à prôner la sensibilisation, et elles peuvent remplir une série de rôles essentiels au succès de l'ITIE

Les entreprises font progresser le processus ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE en :

- **Aidant à initier et en guidant le processus ITIE**
Plusieurs pays ont entamé un processus ITIE en partie parce qu'ils ont été sensibles au plaidoyer des entreprises.



Nous pensons que l'approche complète et multipartite de l'ITIE est la plus adaptée aux entreprises extractives. L'ITIE est un processus inclusif, incluant les gouvernements, la société civile et les entreprises, et taillé sur mesure pour correspondre aux régimes fiscaux et juridiques locaux. »

SITE INTERNET DE BP

- **Aidant à définir le périmètre d'application de l'ITIE**

Dès qu'un pays s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE, les entreprises sont tenues de déterminer le périmètre d'application du processus ITIE, en collaboration avec le Groupe multipartite, le gouvernement et les groupes de la société civile. Cette détermination inclut la définition des flux de revenus qui devront être déclarés et des seuils de matérialité des paiements, ainsi que l'élaboration des formulaires de déclaration.

- **Déclarant et réconciliant les données ITIE**

Les entreprises sont tenues de déclarer dans les délais tous les paiements significatifs, et d'utiliser, à cette fin, les formulaires mis à disposition par le Groupe multipartite. Les données relatives aux paiements doivent être basées sur des comptes audités conformément aux normes internationales. Les représentants des entreprises au sein du Groupe multipartite doivent également participer à la désignation de l'administrateur indépendant.

- **Communicant les résultats de l'ITIE**

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la communication des résultats de l'ITIE à leur communauté, et au grand public.

5 Quel est le rôle de la société civile ?

La participation active des organisations de la société civile est au centre de la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en définissant et en façonnant le processus, et en facilitant et contrôlant la mise en œuvre de l'ITIE. Durant la mise en œuvre, les organisations nationales et internationales de la société civile apportent un soutien essentiel par la formation, le plaidoyer, la communication et la mobilisation des citoyens, en contribuant à garantir que les rapports ITIE sont largement compris et que leurs données sont utilisées.

6 L'ITIE est-elle facultative pour les entreprises ?

Dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, la déclaration des paiements au gouvernement pour l'extraction des minéraux, des hydrocarbures ou d'autres matières couvertes par le processus ITIE est obligatoire pour toutes les entreprises extractives qui font des paiements significatifs, qu'elles appartiennent à l'État ou qu'elles soient privées, étrangères ou domestiques. Le pays ne peut pas être conforme à la norme si les entreprises ne déclarent pas les paiements. Les paiements au gouvernement sont déclarés conformément aux formulaires convenus, qui sont complétés et présentés à l'administrateur indépendant désigné pour réconcilier les chiffres divulgués.

Les entreprises divulguent de plus en plus leurs paiements aux gouvernements de différentes parties du monde, sur la base d'une déclaration par pays et par projet.

7 Comment l'ITIE peut-elle profiter aux entreprises ?

La mise en œuvre de l'ITIE profite aux entreprises, tant dans les pays où elles opèrent, que sur le plan international.

Les avantages locaux pour les entreprises

Lorsqu'une entreprise a décidé d'investir dans un pays, l'un de ses objectifs principaux est d'établir une relation d'affaires à long terme et durable avec ce pays. L'ITIE peut se révéler être un

contributeur important, en créant :

1. ***Une plus grande acceptabilité sociale des opérations, de meilleures relations avec les communautés et avec le gouvernement***
L'ITIE offre aux entreprises une plateforme neutre et éprouvée pour expliquer les nombreuses façons dont les affaires de l'entreprise contribuent aux communautés au sein desquelles elle travaille, ainsi qu'aux revenus du gouvernement.
2. ***Un outil pour comprendre et réduire les risques de mécontentement politique ou public, afin de protéger les équipements et de préparer les investissements futurs***
L'instabilité politique et une gouvernance opaque augmentent le risque pour les investissements des entreprises. L'ouverture de l'industrie extractive à propos de sa création de valeur et de son importance pour l'économie conduira à un développement économique et politique plus prédictible.
3. ***Un catalyseur pour le développement de la capacité et de l'infrastructure locales***
Les entreprises ayant besoin de personnel compétent peuvent bénéficier de travailleurs locaux bien formés et de services compétitifs. Un vivier de fournisseurs locaux ainsi que des infrastructures et des services publics en bon état de fonctionnement facilitent la bonne marche des affaires et réduisent le besoin en équipes importantes et coûteuses d'expatriés, ainsi qu'en biens et services importés.
4. ***Des règles identiques pour tous***
La plupart des entreprises internationales souhaitent que toutes les entreprises soient soumises aux mêmes exigences. Lorsqu'un pays met en œuvre l'ITIE, toutes les entreprises sont tenues à une transparence identique de leurs paiements au gouvernement.
5. ***Une occasion de changer les exigences en matière de divulgation et de remettre en question la corruption***
L'ITIE offre aux entreprises une occasion de façonner les exigences détaillées de déclaration dans les divers pays mettant en œuvre l'ITIE. Les entreprises siégeant au sein du Conseil d'administration international et de ses comités contribuent à définir les Exigences globales de l'ITIE.
6. ***Un forum pour donner réponse aux questions sectorielles***
Le gouvernement et la société civile étant à la même table, l'ITIE offre un espace idéal pour aborder les questions clés pour le secteur, telles que la bonne gouvernance et la dépense rationnelle des revenus.

Les avantages internationaux pour les entreprises

7. ***La crédibilité et la réputation***
En tant que Norme internationale pour la transparence et la responsabilité dans les industries extractives, l'ITIE apporte une crédibilité et une réputation aux entreprises cherchant à opérer conformément à des normes internationales. Alors que les appels en faveur d'une plus grande transparence se multiplient, la participation active à l'ITIE est l'une des façons dont les entreprises peuvent faire preuve de leur engagement envers la transparence et la responsabilité.



L'ICMM voit l'ITIE comme important pour l'amélioration de la gouvernance des revenus tirés des ressources naturelles, pour la réduction des possibilités de corruption et pour l'amélioration des résultats du développement dans les économies dépendantes des ressources minérales. Nos entreprises membres recueillent les avantages de leur participation à l'ITIE au niveau des pays par l'augmentation de la confiance et par la croissance du dialogue entre les gouvernements, la société civile et le monde des affaires. »

CONSEIL INTERNATIONAL DES MINES ET MÉTAUX (ICMM)

8. ***Le respect dont bénéficient les dirigeants***
Les actionnaires, les investisseurs, les employés, les concurrents, les groupes de la société civile, les médias et d'autres parties prenantes extérieures perçoivent la divulgation des paiements par les entreprises dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, et le soutien actif à l'ITIE comme un exemple de leadership moral.
9. ***Le respect des engagements envers des pratiques commerciales saines***
L'ITIE contribue aux codes d'éthique et aux politiques de responsabilité des entreprises, ainsi qu'à d'autres engagements exigeant qu'elles opèrent en toute transparence ou que leurs opérations soient exemptes de toute corruption.
10. ***Un accès plus aisé au financement***
Des rapports ITIE réguliers sur les paiements et les revenus peuvent améliorer la solvabilité des entreprises et des pays. Lorsque la notation de crédit souverain et les indicateurs de gouvernance s'améliorent, l'accès au financement en est facilité et les investisseurs peuvent être plus aisément attirés. De même, l'image des entreprises qui opèrent dans ces pays en sort renforcée.

8

Quels sont les liens entre l'ITIE et d'autres initiatives ?

La transparence des revenus est nécessaire, mais n'est pas suffisante pour garantir que les revenus tirés de l'extraction des ressources naturelles profitent aux citoyens du pays. D'autres efforts sont également nécessaires. Ci-dessous figurent des groupes et des initiatives susceptibles de rentrer en considération, aux côtés de l'ITIE.

- **Le Pacte mondial** www.unglobalcompact.org
Le Pacte mondial de l'ONU est un pacte par lequel des entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- **Global Reporting Initiative (GRI)** www.globalreporting.org
La GRI se consacre à l'élaboration de rapports sur le développement durable.
- **Le Conseil international des mines et métaux (ICMM)** www.icmm.com
L'ICMM rassemble 22 entreprises des secteurs minier et du métal et 34 associations, minières nationales et régionales, ou liées aux matières de base mondiales, œuvrant pour l'amélioration continue de la performance du développement durable dans l'industrie des mines et des métaux.
- **L'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA)** www.ipieca.org
L'IPIECA est l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement et les questions sociales. Par le biais de ses groupes de travail sur la responsabilité sociale et sur l'élaboration de rapports, ainsi que d'autres groupes et sous-groupes, l'IPIECA œuvre à l'amélioration continue des performances en matière de responsabilité sociale, à l'image de l'ICMM.
- **La Charte des ressources naturelles (NRC)** www.naturalresourcecharter.org/precepts
The La Charte des ressources naturelles est un ensemble de principes économiques à l'usage des gouvernements et des entreprises, sur la meilleure façon de gérer les opportunités de développement offertes par les ressources naturelles.
- **Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)** www.publishwhatyoupay.org/fr
Publiez Ce que Vous Payez (PCQVP) est un réseau global de quelque 650 organisations de la société civile œuvrant pour que les revenus des industries pétrolières, gazières et minières forment une base pour le développement et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays riches en ressources naturelles.
- **Revenue Watch Institute (RWI)** www.revenuwatch.org
Le Revenue Watch Institute est un institut sans but lucratif, une organisation de subventionnement

qui promeut la gestion responsable, efficace et transparente du pétrole, du gaz et des ressources en minerais dans l'intérêt général.

- **Le fonds fiduciaire multi-donateurs ITIE géré par la Banque mondiale (FMDT)**

www.banquemondiale.org

Le Fonds fiduciaire multi-donateurs est une organisation de financement spécialement conçue pour soutenir l'ITIE au niveau international et dans les pays qui la mettent en œuvre. Il ne fait pas officiellement partie de la structure ITIE, mais il opère en étroite collaboration avec le Conseil d'administration de l'ITIE et avec le Secrétariat international, et il leur fournit des rapports réguliers.

9 Que signifie le statut ITIE d'un pays pour les entreprises ?

Que le pays ait un statut de pays Candidat ou de pays Conforme à l'ITIE, les obligations d'une entreprise, ou ses possibilités d'influencer le processus ITIE sont identiques.

Dans un pays Candidat à l'ITIE

Toutes les entreprises qui effectuent des paiements significatifs à des pays Candidats sont tenues d'en faire la déclaration annuellement. Les formulaires de déclaration et les instructions sur la façon de les remplir sont disponibles auprès du secrétariat national du Groupe multipartite du pays concerné.

Dans un pays Conforme à l'ITIE

Les obligations de déclaration des entreprises ne prennent pas fin lorsque le pays est déclaré Conforme à l'ITIE. Les rapports doivent toujours être communiqués et réconciliés chaque année. Le maintien de la Conformité est soumis à une Validation se répétant tous les trois ans.

Dans un pays dont le statut de Candidat ou de pays Conforme est suspendu

Le Conseil d'administration de l'ITIE peut suspendre temporairement ou radier tout pays qui ne publie ses rapports ITIE de façon régulière et ponctuelle, ou qui, d'une manière ou d'une autre, ne respecte pas les Principes de l'ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE fixe une date butoir pour remédier aux infractions. Si le problème n'est pas résolu avant l'échéance fixée, le pays sera radié, c'est-à-dire qu'il perdra son statut de pays mettant en œuvre l'ITIE. Souvent, les entreprises continuent à déclarer les paiements faits au gouvernement durant les périodes de suspension.

10 Comment les entreprises peuvent-elles jouer un rôle dans la gouvernance de l'ITIE ?

Les entreprises ont de nombreuses occasions de jouer un rôle dans la gouvernance de l'ITIE, tant dans les pays mettant en œuvre l'ITIE que sur le plan international.

La gouvernance de l'ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE

Une entreprise peut opter pour une participation directe au Groupe multipartite, ou à l'un des divers sous-comités créés pour façonner et gérer la mise en œuvre de l'ITIE. Alternativement, lorsqu'une organisation industrielle officielle existe, telle que la Chambre des mines, il peut se révéler utile que cette organisation représente les entreprises extractives au sein du Groupe multipartite ou des comités concernés. Dans un cas comme dans l'autre, chaque représentant d'une entreprise peut communiquer individuellement avec le monde des affaires, et avec le gouvernement, les groupes de la société civile et les médias, de manière à ce que les points de vue de l'entreprise sur le processus ITIE soient entendus.

La gouvernance sur le plan international

Sur le plan international, l'ITIE est gouverné par une structure multipartite composée de gouvernements qui mettent en œuvre l'ITIE, d'entreprises extractives et de leurs associations, d'organisations de la société civile, de gouvernements et d'agences pour le développement qui soutiennent l'ITIE, d'investisseurs et d'institutions financières internationales. Les entreprises soutenant l'ITIE disposent de cinq sièges au Conseil d'administration de l'ITIE, chacun de ces membres disposant du droit d'avoir un suppléant.



OPÉRER DANS UN PAYS METTANT EN ŒUVRE L'ITIE

11 **Le gouvernement du pays où l'entreprise opère s'est engagé à mettre l'ITIE en œuvre. Que se passe-t-il ensuite ?**

Une fois que le gouvernement a pris la décision formelle d'adhérer à l'ITIE, généralement par le biais d'une déclaration publique du chef de l'État ou d'un autre politicien de haut rang, il doit nommer un champion ITIE pour en diriger la mise en œuvre.

Le champion doit être une personnalité expérimentée, bénéficiant d'un large respect et de la confiance de tous les groupes de parties prenantes. Ensuite, le gouvernement organise souvent une conférence de lancement formelle pour rendre publique sa décision de mettre en œuvre l'ITIE, en rassemblant un vaste panel de parties prenantes et en expliquant les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE.

La conférence de lancement offre également l'occasion au gouvernement d'entamer la mise en place du Groupe multipartite. Par la suite, ce groupe décidera de la manière dont l'ITIE sera mise en œuvre, et publiera un plan de travail chiffré définissant les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, avec un calendrier clair pour parvenir à la conformité.

À l'occasion de la conférence de lancement, ou d'un autre événement adéquat, les entreprises tiennent souvent des sessions d'information à destination des organisations de la société civile, des médias et des autres parties prenantes, pour leur expliquer :

- Comment les entreprises extractives travaillent au quotidien.
- Quelles sont les obligations légales et contractuelles des entreprises et des gouvernements.
- Quels sont les types de paiements habituels que les entreprises font au gouvernement et aux communautés locales, et la manière dont ces paiements sont calculés et recueillis.

12 **Combien de temps faut-il pour mettre en œuvre l'ITIE ?**

Les Règles de l'ITIE spécifient qu'un pays dispose de 18 mois pour publier son premier rapport ITIE, à dater du jour où sa candidature est approuvée. Le pays peut être qualifié de Conforme à l'ITIE lorsque ce processus a été validé de manière indépendante. Les rapports ITIE suivants doivent se succéder à un rythme annuel.

L'ITIE est un processus évolutif dont la qualité tend à s'améliorer à chaque nouveau cycle de déclaration. Le Secrétariat international est disponible pour fournir aide et conseils.

13 **Quel est le rôle du Groupe multipartite national ?**

Le Groupe multipartite est l'organe tripartite où les décisions sont prises. Il est composé de représentants du gouvernement, des entreprises extractives et des organisations de la société civile qui sont au cœur de la mise en œuvre de l'ITIE. Outre la supervision de la mise en œuvre de l'ITIE et ses fonctions de gestion, l'un des rôles clés du Groupe multipartite est de définir le périmètre d'application du processus ITIE national et de délimiter les secteurs et les flux de revenus qu'il y a lieu d'inclure dans l'ITIE.

Les fonctions clés du Groupe multipartite : (voir le glossaire en page 34)

- Prendre les décisions stratégiques générales
- Définir le périmètre d'application du processus ITIE
- Identifier, évaluer et abolir les obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre
- Préparer le plan de travail et contrôler la mise en œuvre
- Choisir l'administrateur indépendant et superviser son travail
- Contribuer à l'élaboration des formulaires de déclaration et les approuver
- Communiquer à propos de l'ITIE et mobiliser les parties prenantes
- Faire en sorte que les rapports ITIE soient compréhensibles et accessibles au public, d'une façon qui favorise les débats publics et ouverts
- Sélectionner le validateur et approuver les rapports de Validation
- Prendre des mesures pour tenir compte des enseignements tirés, résoudre les écarts et s'assurer de la viabilité du processus ITIE

a. Comment les membres du Groupe multipartite sont-ils choisis ?

Chacun des trois groupes de parties prenantes a le droit de nommer ses propres représentants, et chaque groupe devra être représenté de manière adéquate. Les membres de la société civile devront être indépendants du gouvernement et/ou des entreprises. Le pluralisme et la diversité devront guider la sélection des membres de chaque groupe au sein du Groupe multipartite. Les nominés doivent s'assurer qu'ils ont la capacité d'assurer leur rôle, et s'engager à remplir avec compétence les responsabilités liées à leur fonction de membre du groupe.

b. Combien de temps les membres restent-ils en fonction ?

Il n'y a pas de règle concernant la période durant laquelle un membre peut rester actif au sein du Groupe multipartite. Chaque Groupe multipartite décide de la fréquence à laquelle ses membres seront renouvelés. Toutefois, il est recommandé que les modifications dans la représentation soient planifiées et se fassent de manière partielle, plutôt qu'en une seule fois, afin d'assurer une certaine continuité et de pouvoir mettre à profit l'expérience des membres restants. Généralement, les membres siègent pendant 2 à 3 ans, parfois plus longtemps.

14 Comment les entreprises peuvent-elles aider le Groupe multipartite à travailler efficacement ?

Étant un processus gouvernemental mis en œuvre par un Groupe multipartite tripartite, la mise en œuvre de l'ITIE peut se retrouver face à des difficultés considérables, particulièrement au début, liées à l'inexpérience et au manque d'habitude envers certains détails du processus de déclaration.

Les entreprises expérimentées peuvent jouer un rôle clé en prenant le leadership pour contribuer à faire avancer le programme de l'ITIE. Les entreprises peuvent améliorer l'efficacité du Groupe multipartite en se servant de leur expérience pour renforcer les capacités des membres les moins expérimentés du Groupe multipartite et du secrétariat national, dans les domaines de la planification stratégique, de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail, ainsi que des questions techniques ou de gestion qui se présentent dans le processus de déclaration.

15 Quel est le rôle du Secrétariat national de l'ITIE ?

Le Secrétariat national de chaque pays mettant en œuvre l'ITIE sert d'unité de mise en œuvre pour le Groupe multipartite et pour le champion ITIE. Son travail consiste à faciliter la mise en œuvre de l'ITIE. Chaque secrétariat national est généralement composé de plusieurs employés à temps plein.



Les corporations des entreprises minières et pétrolières ont fait de la collecte de leurs déclarations à l'ITIE un challenge, chaque entreprise incite l'autre à déclarer voir à contribuer financièrement à la mise en œuvre du processus. Cette sorte de concurrence a permis, par exemple, à la RDC de collecter les données du Rapport 2010 en 20 jours pour 52 entreprises. »

**PROFESSEUR MACK DUMBA JÉRÉMY, COORDINATEUR NATIONAL ITIE,
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Le nombre d'employés dépend principalement de l'importance des ressources naturelles du pays, du nombre d'entreprises et d'entités de l'État qui doivent faire des déclarations, et de l'ampleur des parties prenantes dans le pays.

Les fonctions habituellement exercées par les secrétariats nationaux sont de :

- Faciliter le travail du Groupe multipartite
- Faciliter le processus de déclaration des entreprises et du gouvernement
- Établir le projet de plan de travail ITIE et consulter à son propos, ainsi qu'au sujet du budget opérationnel
- Mobiliser le financement et les autres ressources
- Contribuer à identifier et à surmonter les obstacles réglementaires ou juridiques qui s'opposent à la mise en œuvre de l'ITIE
- Coordonner le travail de l'administrateur indépendant
- Diffuser les rapports ITIE et organiser des discussions publiques à propos de leur contenu.
- Préparer et coordonner le processus de Validation

16 Qui finance la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays ?

Le financement de l'ITIE peut provenir de plusieurs sources. En général, les secrétariats nationaux sont financés par une combinaison de contributions en nature et en cash provenant du gouvernement du pays mettant en œuvre l'ITIE, ainsi que d'agences de développement multi- ou bilatérales, telles que :

Le Fonds fiduciaire multi-donateurs ITIE de la Banque mondiale (FMDT) pour l'assistance technique, le gouvernement norvégien, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, le Département pour le Développement International du Royaume-Uni (DFID), la Coopération internationale allemande (GIZ), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), et l'Agence canadienne de développement international (CIDA). Des ONG internationales telles que le Revenue Watch Institute (RWI) soutiennent souvent la participation de la société civile.

17 Les entreprises peuvent-elles apporter une aide financière ou en nature aux travaux du secrétariat national d'un pays ?

Bien que ce ne soit pas une pratique répandue, certains pays ont, dans le passé, bénéficié de financement d'entreprises, en nature ou en cash. Les financements d'entreprises ne doivent pas exonérer le gouvernement de sa responsabilité de principal bailleur de fonds du processus ITIE national. Les conflits d'intérêt potentiels doivent être soigneusement évalués, et les entreprises doivent éviter de donner l'impression de monopoliser le processus ITIE. Les fonds doivent être apportés de manière transparente, et les informations relatives à la taille des contributions individuelles des entreprises doivent être rendues publiques.

18 **Qui est responsable de l'élaboration et la gestion du Plan de travail ITIE, et en quoi consiste-t-il ?**

Le Plan de travail de l'ITIE est généralement élaboré par le secrétariat national et approuvé par le Groupe multipartite. Dans certains cas, le processus ITIE est la première expérience du pays en matière de réunion formelle des entreprises extractives, du gouvernement et des organisations de la société civile, tous placés sur un même pied d'égalité. Un certain temps peut s'avérer nécessaire pour réduire les différences de point de vue et de culture opérationnelle, et pour mettre sur pied des méthodes de travail efficaces.

Préparation du Plan de travail ITIE

Les entreprises sont organisées en collèges et peuvent jouer un rôle clé au sein du Groupe multipartite en prenant le leadership et en mettant leur expérience de la gestion de projets à disposition de tous pour faciliter le processus d'élaboration du plan de travail, et pour garantir qu'il soit complet et réaliste.

Le Plan de travail devra refléter les décisions suivantes :

- Les informations qui doivent être divulguées et publiées, y compris les types de paiements et les flux de revenus
- Le seuil de « matérialité » : le montant au-delà duquel les entreprises sont tenues de déclarer les paiements
- La liste des obstacles juridiques ou contractuels qui doivent être surmontés, comme les clauses de confidentialité
- Le rôle de l'administrateur indépendant
- Le calendrier de Validation

19 **Quels sont les besoins probables en personnel et en budget pour la mise en œuvre de l'ITIE dans les entreprises ?**

Il est rare qu'une entreprise subisse des coûts directs de la mise en œuvre de l'ITIE. Toutefois, la participation des entreprises peut demander un investissement en temps. Il est important que les représentants participent aux réunions qui les concernent, afin de fournir un apport cohérent au processus de mise en œuvre.

Deux facteurs jouent un rôle déterminant pour fixer le niveau des ressources humaines et du financement requis pour gérer la contribution d'une entreprise à l'ITIE : la taille relative de l'entreprise au sein du secteur privé local et le niveau d'engagement interne envers le processus.

Il est recommandé que le responsable de l'entreprise dans le pays soit chargé de la promotion publique de l'ITIE, y compris en siégeant éventuellement lui-même au sein du Groupe multipartite. Ses équipes comptables, financières et fiscales l'aideront en remplissant les formulaires de déclaration et en restant en contact avec les autres entreprises pour faire en sorte que le processus se déroule sans problème et efficacement.

Toutes les entreprises extractives qui opèrent dans des pays mettant en œuvre l'ITIE et qui font des paiements dépassant le seuil de matérialité défini par le Groupe multipartite national sont tenues de déclarer ces paiements.

Une entreprise peut aussi décider de soutenir l'ITIE sur le plan international. Ce soutien ne requiert aucune déclaration supplémentaire par rapport à ce qui est déjà requis dans les pays mettant en œuvre l'ITIE.

L'ITIE n'est pas légalement obligatoire. Elle ne peut être imposée qu'au niveau du pays qui la met en œuvre.

20 Quelles sont les questions juridiques qui se posent ?

Dans la plupart des pays, une loi rendant la divulgation des paiements ITIE n'est pas nécessaire, même si un nombre croissant de pays, comme le Nigéria et la Norvège, ont promulgué une législation spécifique.

Le gouvernement a la responsabilité d'aplanir tous les obstacles réglementaires, administratifs ou juridiques qui s'opposent à la divulgation des paiements par les entreprises. Les entreprises qui rencontrent des obstacles juridiques ou réglementaires à la divulgation de données ITIE devront les porter à la connaissance du gouvernement par le biais du secrétariat national ou du Groupe multipartite.

Une force unique de l'ITIE est qu'elle s'applique de la même manière à toutes les entreprises, qu'elles soient grandes, internationales, privées, non cotées ou qu'elles appartiennent à l'État. Et ceci, indépendamment du fait que l'entreprise ait exprimé son soutien à l'ITIE ou non.

21 Comment traiter les clauses de confidentialité ?

Les exigences de confidentialité sont des obstacles à la divulgation des données communément cités. Elles peuvent prendre la forme de lois ou de règlements du pays mettant en œuvre l'ITIE, ou d'obligations figurant dans des contrats individuels portant sur la divulgation des données. Lorsque des clauses de confidentialité empêchent les entreprises de publier des informations commerciales sensibles, il revient au gouvernement de faire passer à chaque entreprise un message clair et non ambigu comme quoi ces clauses ne sont pas d'application dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Cette indication doit être donnée assez tôt dans la phase de mise en œuvre, afin d'éviter des retards importants une fois que le processus de collecte d'informations a commencé.

DIVULGATION DES DONNÉES DESTINÉES AU RAPPORT ITIE

22 Comment fonctionne le processus de déclaration des informations financières ?

Le processus de collecte d'informations commence lorsque le plan de travail ITIE a été établi, et atteint son point culminant au moment de la publication du premier rapport ITIE. Le Groupe multipartite établit des formulaires de déclaration distincts pour les entités de l'État et pour les entreprises.

Ensuite, le Groupe multipartite envoie généralement les formulaires de déclaration par courrier et demande à toutes les entreprises qui atteignent le seuil de matérialité de renvoyer les formulaires complétés à l'administrateur indépendant pour une date convenue. Les entités de l'État sont également tenues de remplir une déclaration. Dans un premier temps, l'administrateur indépendant peut tenir des réunions d'informations distinctes avec toutes les entités participantes, avec les entreprises, la banque centrale, les régulateurs, les ministères et agences, pour expliquer le processus de déclaration, présenter les formulaires et établir le calendrier.

Collecte interne des données

Les informations pertinentes sont extraites des comptes audités de l'entreprise par l'équipe financière qui complète le formulaire de déclaration. Les données ITIE étant généralement déclarées sur la base d'une comptabilité de caisse et non d'une comptabilité d'engagement, il est possible que la recherche et la réconciliation des données requises (relevés bancaires, reçus, etc.) représente une charge de travail supplémentaire pour le personnel chargé de la comptabilité ou des taxes. Les ressources nécessaires pour effectuer ce travail doivent être mises à disposition.

En fonction du périmètre d'application du programme ITIE, les informations suivantes doivent être communiquées, en totalité ou en partie, à l'administrateur indépendant, en même temps que le formulaire de déclaration complété :

- Une attestation d'un haut responsable ou une certification par l'auditeur externe de l'entreprise selon laquelle les données communiquées sont cohérentes avec les états financiers audités de l'entreprise.
- Tout élément de clarification des données qui peut aider l'administrateur indépendant dans son travail, comme convenu avec le Groupe multipartite (par exemple, des copies des états financiers audités, des relevés bancaires, des reçus, etc.).

Toute question sur le processus doit être soumise au secrétariat national.

Déclaration par le gouvernement

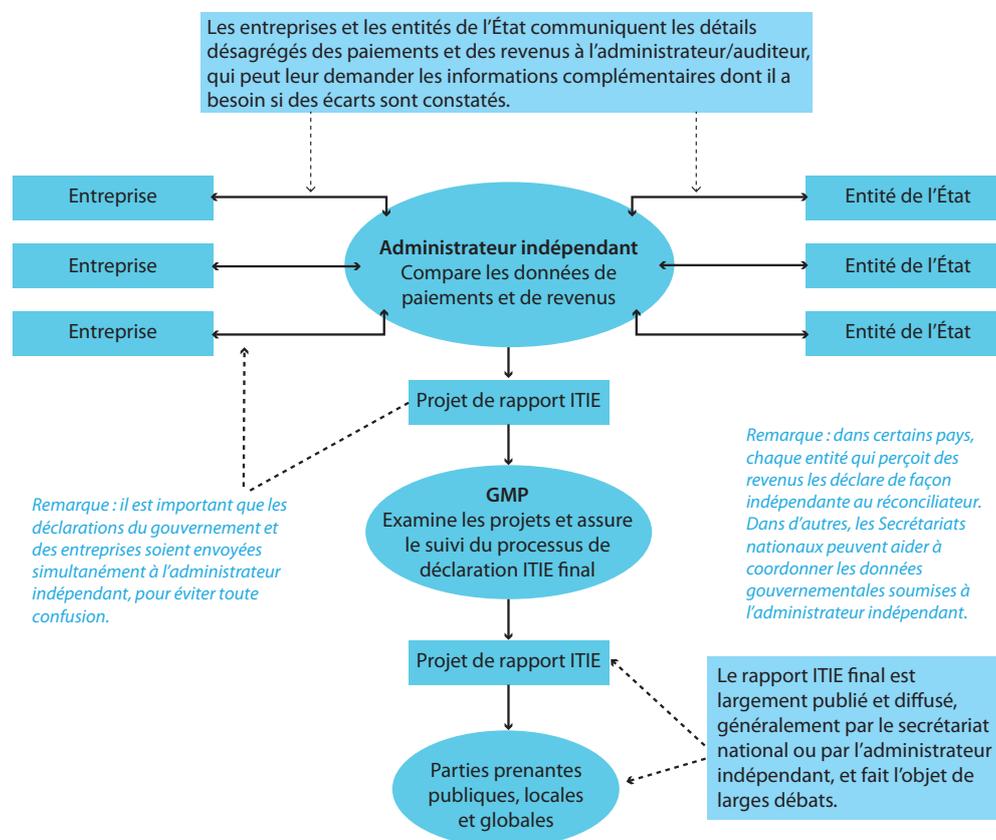
Le gouvernement complète également un formulaire de déclaration qui retrace les revenus tirés de l'industrie extractive. Le gouvernement communique le formulaire de déclaration complété à l'administrateur indépendant dans le même délai que les entreprises.

Réconciliation

L'administrateur indépendant entreprend ensuite un processus de réconciliation, sur la base des données fournies par les entreprises et par les entités de l'État. Cette opération consiste à comparer les deux séries d'informations et à formuler une conclusion sur le fait que les données concordent,

et, si ce n'est pas le cas, à en trouver les raisons. Le rapport ITIE est ensuite communiqué au Groupe multipartite qui collabore avec le gouvernement pour rendre les données publiques.

Les entreprises et les entités de l'État communiquent les détails des paiements et des revenus à l'administrateur indépendant, qui peut leur demander les informations complémentaires dont il a besoin si des écarts sont constatés.



23 Toutes les entreprises extractives sont-elles tenues de faire une déclaration ?

Oui. Toutes les entreprises extractives qui opèrent dans un pays mettant en œuvre l'ITIE et qui font des paiements dépassant le seuil de matérialité convenu par le Groupe multipartite national sont tenues de déclarer ces paiements. Pour plus de détails, consulter la Note-Directive de l'ITIE sur la matérialité : (www.eiti.org/files/Fr_Guidance_Note_on_Materiality.pdf)

24 En quoi consistent les formulaires de déclaration de l'information financière ?

Le Secrétariat national élabore les formulaires de déclaration sur la base des dispositions fiscales et contractuelles du pays, et fournit des lignes directrices et des définitions comptables pour aider les entreprises à les compléter. Ces formulaires définissent les flux de revenus que les entreprises et le gouvernement doivent divulguer, ainsi que le niveau de désagrégation des données requis. Il est important que le Groupe multipartite ait la capacité d'engager des discussions au sujet des flux de revenus et des seuils de matérialité devant être inclus dans les formulaires. Le Groupe multipartite doit avaliser la version finale des formulaires de déclarations.

25 Où les entreprises peuvent-elles obtenir les formulaires de déclaration ?

Les formulaires de déclaration ad hoc sont disponibles auprès du Secrétariat national. Certains pays publient leurs formulaires sur leur site Internet. Les coordonnées de contact des secrétariats nationaux sont disponibles à la page : www.eiti.org/fr/countries.

Exemple : le formulaire de déclaration du Libéria

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE :							
		DEVISE				DESTINATAIRE	
TYPE DE PAIEMENT		Montant payé		Montant dû		MOF / NOCAL	
Taxes et redevances		USD	LD (milliers)	USD	LD (milliers)	Remarque	Remarque
Ordinaire							
1	Frais/Prime à la signature						
2	Contributions aux facultés universitaires via le gouvernement (UL, etc.)						
3	Contributions au comté						
4	Contributions à la communauté						
5	Impôt sur les bénéfices/sur le chiffre d'affaires des entreprises						
6	Taxe sur les importations						
7	Taxe d'accise						
8	Taxe commerciale de la CEDEAO						
9	Pré-expédition/Inspection de la destination (Part du gouvernement)						
10	Redevances douanières						
Spécifique au secteur							
32	Location du sol						
33	Droits de licence pétrolière						
34	Contribution au bien-être social						
35	Formation annuelle						
36	Paievements aux compagnies maritimes						
37	Fonds des hydrocarbures pour le développement						
38	Compagnie pétrolière du Libéria / Gouvernement – Parts de la production sous accord de partage						
A	Autres paievements						
Ordinaire							
42	Frais administratifs						
(a)	Enregistrement de l'entreprise						
(b)	Statuts						
(c)	Licence						
(d)	Immatriculation des véhicules						
(e)	Permis de conduire						
(f)	Permis de séjour						
(g)	Permis de travail						
43	Dividendes au gouvernement						
44	Amendes payées au gouvernement						
Spécifique au secteur							
R	Retenues à la source						
Ordinaire							
50	Revenu professionnel						
51	Non-résident						
52	Jetons de présence						
53	Sur les paievements à des tierces parties pour :						
(a)	Loyers						
(b)	Intérêts						
(c)	Dividendes						
(d)	Services professionnels						
	TOTAL						

26 Qu'est-ce qui est exigé de la part des entreprises ?

Les entreprises doivent divulguer tous les paievements significatifs, conformément aux formulaires de déclaration convenus, et de manière concordante avec les chiffres audités de l'entreprise. Elles doivent coopérer pour remédier à tous les écarts identifiés par l'administrateur indépendant. Ce processus de remédiation n'est, en principe, pas très onéreux, car les entreprises jouent un rôle central dans l'élaboration des exigences de déclaration dans chaque pays mettant en œuvre l'ITIE.

27 **Comment les entreprises doivent-elles traiter la comptabilité de caisse par rapport à la comptabilité d'exercice ?**

Puisque les comptes des entreprises sont généralement préparés sur la base d'une comptabilité d'engagement, il se peut que les auditeurs de l'entreprise doivent fournir un document de réconciliation pour expliquer la différence entre les paiements déclarés et les états financiers.

28 **Comment les entreprises tiennent-elles compte des paiements en nature et du troc ?**

Dans plusieurs pays, les paiements en nature représentent une part substantielle des revenus totaux du gouvernement. Tous les paiements en nature significatifs des entreprises aux gouvernements nationaux ou infranationaux doivent être déclarés, y compris, la mise à disposition de routes, de bâtiments et d'autres infrastructures, ainsi que les accords de partage de production et de troc. Il appartient au Groupe multipartite de chaque pays mettant en œuvre l'ITIE de fixer le seuil de matérialité de ces paiements, ainsi que le mécanisme et les formulaires à utiliser pour déclarer ce type de flux de revenus. Lorsque de telles transactions ne peuvent être pratiquement réconciliées, le Groupe multipartite doit convenir d'une approche alternative acceptable, comme une divulgation unilatérale des entreprises ou du gouvernement, annexée au rapport ITIE.

29 **Comment les entreprises tiennent-elles compte des paiements aux ONG et aux groupes communautaires ?**

Les subventions des entreprises et d'autres financements de type RSE offerts aux ONG et aux groupes communautaires des pays mettant en œuvre l'ITIE sont généralement repris comme « paiements sociaux » ou « transferts sociaux » dans le jargon ITIE. Ces paiements doivent être déclarés lorsqu'ils sont significatifs et qu'ils sont rendus obligatoires par la loi ou par un contrat entre le gouvernement et l'entreprise. Le Groupe multipartite est encouragé à les inclure dans le rapport ITIE, même lorsqu'ils se font sur une base discrétionnaire.

30 **L'ITIE concerne-t-elle également les entreprises appartenant à l'État ?**

Oui. Les entreprises appartenant à l'État figurent parmi les participants les plus importants pour une mise en œuvre réussie de l'ITIE. Elles exercent souvent une série de fonctions différentes, agissant par exemple comme opérateurs, investisseurs, partenaires d'opérations conjointes ou régulateurs. Tout comme le secteur privé, les entreprises appartenant à l'État subissent une pression locale et internationale pour faire preuve de responsabilité sociale et environnementale.

31 **Si une entreprise achète du pétrole, du gaz ou des minéraux à une entreprise appartenant à l'État, doit-elle établir une déclaration ?**

La décision finale revient au Groupe multipartite. Dans la mesure du possible, le Groupe multipartite est encouragé à inclure ces entreprises dans le processus de déclaration ITIE. Par exemple, dans les rapports ITIE irakiens, on pourrait inclure la divulgation des paiements des entreprises qui achètent du pétrole, du gaz ou des minéraux aux entreprises appartenant à l'État.

32 **Si une entreprise appartenant à l'État recueille des revenus au nom du gouvernement, doit-elle établir une déclaration en tant qu'entreprise ou en tant qu'entité de l'État ?**

Lorsque la participation de l'État dans les industries extractives est source de revenus significatifs, le Groupe multipartite doit faire en sorte que le processus de déclaration et le format des formulaires de déclaration abordent le rôle des entreprises appartenant à l'État dans son intégralité. Lorsque les

entreprises appartenant à l'État paient des taxes significatives, elles doivent les déclarer. Lorsque les entreprises appartenant à l'État recueillent des revenus significatifs (en nature, de dividendes, etc.) de la part de l'État, elles doivent aussi les déclarer. En outre, le rapport ITIE doit divulguer tout transfert significatif entre entreprises appartenant à l'État ou entre entités de l'État.

33 **Quand les informations concernant les entreprises doivent-elles être transmises ?**

Il n'y a pas de période de déclaration définie au plan international. En établissant le plan de travail ITIE, le Groupe multipartite doit convenir d'un calendrier réaliste qui convient à toutes les parties prenantes. Il doit notamment prévoir un délai suffisant entre la demande d'information aux entreprises et au gouvernement, et la présentation des informations à l'Administrateur indépendant. Par expérience, un mois est généralement suffisant pour réaliser ce travail.

34 **Que faire si l'exercice fiscal d'une entreprise est différent de la période de déclaration ITIE ?**

Les entreprises jouent un rôle clé dans le processus de définition de la période de déclaration fixée par le Groupe multipartite. Toutes les entreprises doivent se plier à la décision du Groupe multipartite, que la période de déclaration soit la même ou non. Des différences dans les exercices comptables, dans les devises, ou d'autres détails peuvent causer des écarts légitimes excédant les marges d'erreur acceptables entre les revenus du gouvernement et les paiements des entreprises.

35 **Qui sont les administrateurs indépendants et comment sont-ils sélectionnés ?**

Le rôle principal de l'administrateur indépendant est de réconcilier les données relatives aux revenus perçus par le gouvernement avec les paiements effectués par les entreprises. L'administrateur indépendant désigné pour rédiger le rapport ITIE doit être perçu par le Groupe multipartite comme étant crédible et compétent sur le plan technique. Le Groupe multipartite et l'administrateur indépendant sont tenus de convenir de Termes de Référence conformes à la « procédure convenue » pour la publication des rapports ITIE et aux Termes de Référence standard avalisés par le Conseil d'administration de l'ITIE. En général, le gouvernement conclut un contrat avec l'administrateur indépendant et rétribue ses services.

36 **Que se passe-t-il si les données de l'entreprise ne correspondent pas à celles du gouvernement ?**

Des écarts entre les paiements des entreprises et les revenus du gouvernement sont fréquents. Il est important qu'un processus clair pour traiter ces situations soit incorporé dans le plan de travail ITIE, tout spécialement si les parties prenantes sont susceptibles d'être en désaccord sur l'ampleur d'un écart significatif. En particulier, l'administrateur indépendant doit être investi de l'autorité nécessaire pour approcher les entreprises et/ou les entités de l'État, afin de résoudre les écarts.

Les entreprises doivent collaborer avec l'administrateur indépendant si des informations ou des clarifications complémentaires sont requises.



37-39

RENDRE LES RAPPORTS ITIE COMPRÉHENSIBLES, POUR UN DÉBAT PUBLIC EFFICACE

L'objectif principal des activités ITIE d'un pays est que les parties prenantes comprennent la signification des chiffres publiés dans les rapports ITIE.

Dans de nombreux pays, les gens trouvent que les rapports ITIE actuels sont compliqués et difficiles à comprendre. Pour qu'un pays atteigne ou conserve la Conformité à l'ITIE, il faut que ses rapports soient accessibles au public, complets et compréhensibles, de sorte que ses conclusions favorisent le débat public au sujet de la gouvernance des ressources naturelles.

« Accessible » signifie davantage que simplement « disponible »

Il n'est pas suffisant de rendre les données ITIE disponibles en diffusant des copies du rapport ITIE aux quatre coins du pays et en le publiant sur un site Internet. Pour permettre aux citoyens et aux autres parties prenantes de participer au débat, les données ITIE doivent être résumées, simplifiées et expliquées en termes simples. En outre, les pays sont encouragés à publier les données du rapport ITIE sous un format électronique, ou, au moins, sous forme d'un fichier Microsoft Excel.

Les entreprises peuvent aider grandement à présenter les données sous une forme aisément compréhensible, et jouer un rôle clé en participant, aux côtés de représentants du gouvernement et de la société civile, à des réunions publiques destinées à expliquer et à discuter du contenu des rapports.

37 L'ITIE exige une large diffusion des rapports et un engagement public important à leur sujet. Qu'est-ce que cela signifie pour une entreprise ?

Le Groupe multipartite et le gouvernement ont la responsabilité de faire en sorte que les rapports ITIE transmettent correctement leur message. Cette obligation peut impliquer de les faire relire par des parties prenantes qui ne participent pas de près à l'ITIE, ou de les consulter activement.

Le Groupe multipartite doit être encouragé à élaborer un plan de communication, et à désigner une personne au sein du Secrétariat national pour le mettre en œuvre. Les entreprises extractives ont un intérêt commun à l'engagement effectif du public au sujet des questions liées aux revenus tirés des ressources naturelles. Les plus grandes entreprises minières, pétrolières et gazières disposent souvent d'une équipe et de budgets dédiés aux relations avec les gouvernements, avec le public, et avec les communautés, ainsi qu'à la communication qui y est liée. L'expertise et les ressources de ces entreprises peuvent s'avérer très utiles pour compléter le travail du secrétariat national.

//

Si la divulgation des paiements et des recettes est le cœur de l'ITIE, une bonne discussion sur les chiffres en est l'âme. »

ELLEN JOHNSON-SIRLEAF, PRIX NOBEL ET PRÉSIDENTE DU LIBÉRIA



Les entreprises considèrent que les événements de sensibilisation tels que les tournées de présentation et les réunions dans les hôtels de ville sont des outils indirects utiles et fiables pour informer les communautés de leur contribution au produit national et au développement de la communauté. Lorsque ces événements mettent en lumière l'apport des entreprises, ils aident à renforcer les relations communautaires et à construire des partenariats solides entre les entreprises et les autres parties prenantes. »

MARCUS S. WLEH, AFFAIRES EXTÉRIEURES & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE, ARCELORMITTAL LIBÉRIA

38 **Comment les entreprises tirent-elles avantage de leur participation à des tournées de présentation ou à des réunions dans les hôtels de ville au sujet des rapports ?**

L'ouverture engendre la confiance qui est l'un des plus grands avantages que les entreprises extractives retirent du processus ITIE. La diffusion des rapports et des données ITIE peut constituer un premier pas important pour que les citoyens aient l'occasion de poser des questions et de discuter de ce que le rapport signifie pour eux. Dans cette optique, des tournées de présentation et des réunions communautaires se sont révélées particulièrement efficaces.

Pour les entreprises, les réunions destinées à discuter du rapport ITIE d'un pays s'avèrent également être un outil puissant pour :

- Présenter une entreprise à un visage humain aux citoyens, aux médias et à la société civile.
- Expliquer directement l'importance des chiffres ITIE, du point de vue de l'entreprise.
- Obtenir un précieux retour d'information sur les questions qui sont au cœur des préoccupations des communautés locales.
- S'entendre attribuer publiquement le mérite pour leurs contributions au développement local et national.
- Faire preuve d'un intérêt commun avec les communautés au sujet de l'utilisation constructive des revenus.
- Accéder à une plateforme neutre, hors de la sphère politique, pour discuter de la gouvernance des ressources naturelles.

39 **Quelles autres actions les entreprises peuvent-elles mettre en place pour apporter leur soutien à la sensibilisation du grand public dans les pays mettant en œuvre l'ITIE ?**

Outre participer aux réunions publiques décrites ci-dessus, les entreprises peuvent également :

- Participer au sous-comité de communication et de sensibilisation du Groupe multipartite.
- Aider le secrétariat national à concevoir et à mettre en œuvre sa stratégie de communication.
- Travailler via les associations d'entreprises.
- Sensibiliser et gérer les attentes des communautés locales à propos de l'ITIE.
- Travailler avec les médias pour former les journalistes, sensibiliser à l'ITIE et la promouvoir, tant sur le plan régional que national.

Pour plus d'informations et de conseils sur la communication ITIE :

- *Talking Matters – Guide de Communication ITIE*
- *Mise en œuvre de l'ITIE : Manuel pour les décideurs politiques et les parties prenantes* (Banque mondiale)



40-42

LA VALIDATION : UNE GARANTIE RÉGULIÈRE DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS ITIE D'UN PAYS

40 **Qu'est-ce que la Validation ?**

La Validation indépendante est un élément essentiel de la mise en œuvre de l'ITIE, et est fondamentale pour asseoir son statut de norme crédible sur le plan international. Les objectifs de la Validation sont de fournir une évaluation indépendante des progrès accomplis par les pays mettant en œuvre l'ITIE et de promouvoir l'apprentissage. Le rapport de Validation établit si les différentes Exigences ITIE ont été respectées de manière satisfaisante.

Quant aux pays Conformés à l'ITIE, la Validation leur offre une évaluation de la continuité de leur conformité à la Norme ITIE. L'exercice de Validation fournit des recommandations sur la manière d'améliorer les processus ITIE, tant pour les Candidats que pour les pays Conformés.

41 **Comment les entreprises participent-elles à la Validation ?**

Les validateurs prennent contact avec les entreprises pour l'évaluation du processus. Ils offrent ainsi une occasion aux entreprises d'aborder les questions permettant d'améliorer le processus ITIE dans le pays.

42 **Quand la Validation se déroule-t-elle ?**

Chaque pays mettant en œuvre l'ITIE a sa propre échéance de Validation. Les pays Candidats doivent entreprendre une Validation après deux ans et demi. Le Conseil d'administration a récemment convenu que les pays Conformés devront être revalidés tous les trois ans. En général, le processus de Validation dure six mois.



43-45

OPÉRER DANS UN PAYS QUI NE MET PAS ENCORE EN ŒUVRE L'ITIE

43 **Le gouvernement du pays où l'entreprise opère ne met pas l'ITIE en œuvre. Quelles sont les actions spécifiques qu'une entreprise peut entreprendre pour encourager le gouvernement à s'engager sur la voie de l'ITIE ?**

Même dans les pays où l'ITIE n'était pas considérée comme nécessaire ou souhaitable par le gouvernement, l'expérience montre que le plaidoyer des entreprises a joué un rôle important en faveur de l'adhésion.

Ensemble, les entreprises peuvent travailler de plusieurs façons pour encourager les gouvernements à s'engager, par exemple en :

- Expliquant les avantages de l'ITIE via les canaux de relations existants du gouvernement.
- Soutenant les objectifs de l'ITIE dans des débats publics et des conférences.
- Travaillant ensemble avec d'autres entreprises, ou via des associations d'entreprises.
- Mobilisant les groupes de la société civile, les groupes de réflexion et les médias locaux.

Il peut être utile pour les entreprises extractives d'informer les OSC et les journalistes au sujet de leur industrie, du rôle des entreprises dans l'économie et du processus ITIE, afin de faire preuve d'ouverture et de soutenir la transparence.

44 **Une entreprise opère dans un pays ayant mis en œuvre l'ITIE, mais n'extrait pas encore de ressources naturelles. Que peut faire l'entreprise pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE ?**

Toute entreprise qui prospecte activement, ou qui effectue d'autres opérations préalables à la production doit divulguer, conformément aux formulaires de déclaration établis par le Groupe multipartite, tous les paiements significatifs qu'elle fait au gouvernement de pays Candidats ou Conformés à l'ITIE. L'entreprise peut également être membre du Groupe multipartite.

Les entreprises peuvent également estimer utile de suggérer que le processus ITIE inclue, dans les pays où elles opèrent, les flux de revenus situés en aval de l'extraction, comme ceux issus de la transformation ou du transport. Ainsi, on peut dégager une meilleure compréhension des flux financiers de l'ensemble du secteur, et améliorer potentiellement le lien avec la valeur monétaire des transactions en amont, dans la prospection et la production.

Certains pays ont inclus d'autres revenus dans le périmètre d'application de l'ITIE, tels que les paiements des entreprises de raffinage, ou d'autres entreprises en aval.

//

Dans tous les pays où Total opère, nous avons à cœur de promouvoir la mise en œuvre du processus ITIE, et c'est exactement notre position en Ouganda. Nous allons y promouvoir le processus ITIE, à l'exemple de ce que nous faisons dans les autres pays dans lesquels nous opérons, comme au Nigéria.»

LOIC LAURANDEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, TOTAL E&P OUGANDA

//

Dans notre rapport annuel, nous divulguons l'ensemble des taxes et des redevances que nous payons au gouvernement chilien. Nous sommes une entreprise soutenant l'ITIE, et nous prôtons la transparence prévue dans les Principes de l'ITIE, afin de créer des règles équitables pour tout le monde. »

JUAN PABLO SCHAEFFER, DIRECTEUR GÉNÉRAL AFFAIRES GÉNÉRALES et DURABILITÉ, CODELCO

45 **Que se passe-t-il si la société civile n'est pas formellement reconnue par le gouvernement du pays ?**

La Norme ITIE exige que la société civile participe activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public. Les entreprises peuvent donc plaider pour que le gouvernement intègre les organisations de la société civile en tant que partenaires à part entière dans le processus de mise en œuvre, et signaler que leur exclusion risque de mettre la Conformité du pays à l'ITIE en péril.



QU'EST-CE QUE LES ENTREPRISES PEUVENT FAIRE DE PLUS ?

L'ITIE a accompli des progrès significatifs en matière d'amélioration de la gestion des richesses provenant des ressources naturelles, et en matière de gouvernance des secteurs du pétrole, du gaz, des minéraux ou d'autres matières premières. Dans le même temps, on constate qu'il est nécessaire d'aller au-delà de la Conformité pour bénéficier pleinement des avantages de l'ITIE.

46 **Que faut-il pour qu'un pays aille au-delà de la Conformité et comment les entreprises peuvent-elles y contribuer ?**

Les entreprises doivent continuer à communiquer annuellement leurs formulaires de déclaration ITIE. Le maintien de la Conformité est soumis à une Validation répétée tous les trois ans.

De nombreux aspects avantageux de l'ITIE sont encouragés, sans être rendus obligatoires. Les entreprises peuvent souhaiter que certains de ces domaines soient intégrés dans le processus ITIE national. Le processus ITIE délègue la responsabilité de décider des éléments qui sont nécessaires à une meilleure gestion du secteur aux parties prenantes locales. Le processus dans son ensemble est conçu pour favoriser la pensée créative. Les entreprises peuvent saisir cette chance pour jouer un rôle majeur.

47 **Comment les entreprises peuvent-elles contribuer au développement de l'ITIE ?**

Plus le périmètre d'application, l'échelle et la qualité du processus ITIE sont solides, meilleure est la base pour construire une croissance à long terme et durable. L'ITIE est basée sur le principe de l'amélioration continue. Le rôle essentiel des entreprises dans ce processus peut inclure :

Le renforcement et la consolidation du processus ITIE national existant

En garantissant un engagement politique constant et en contribuant au bon déroulement du processus ITIE. Des mesures correctives doivent être prises pour remédier aux faiblesses et pour répondre aux recommandations formulées dans les rapports ITIE ou dans les rapports de Validation.

La stimulation du débat public et de la prise de conscience au sujet de l'industrie extractive du pays.

Les citoyens comprennent-ils l'utilisation qui est faite des paiements et des revenus de l'industrie extractive ? Le programme de communication peut-il gagner en efficacité ? Un renforcement des capacités est-il nécessaire, par exemple pour les plus petites entreprises, ou pour les organisations de la société civile, au sujet des licences, de la propriété réelle ou des contrats ? Il devrait être naturel de discuter de ces questions durant les réunions du Groupe multipartite, ainsi que dans les forums nationaux ou locaux.



Par principe, AngloGold Ashanti a adopté la pratique de divulguer dans son rapport annuel de durabilité tous les paiements faits à des gouvernements, que le pays soit ou non un partisan formel de l'ITIE. » [SITE INTERNET GLOBAL D'ANGLOGOLD ASHANTI](#)



Nous croyons qu'il est important de divulguer ces informations fiscales parce que ce niveau de transparence nous aide à maintenir nos licences d'exploitation, promeut la responsabilité du gouvernement et joue un rôle majeur dans la lutte contre la corruption. Rio Tinto s'engage à maintenir et à améliorer son processus de déclaration et à accroître la transparence des taxes qu'elle paie dans le monde entier. »

GUY ELLIOTT, ex DIRECTEUR FINANCIER, RIO TINTO

(Au sujet du rapport sur les taxes payées par Rio Tinto, détaillant les 11,6 milliards de dollars US de taxes payées par Rio Tinto dans le monde en 2012).

L'amélioration de la qualité de la déclaration ITIE et de la mobilisation

Des améliorations continues de la qualité et du contenu de la déclaration ITIE, couplées à une participation renforcée de la société civile, des communautés concernées et des parties prenantes.

D'autres données peuvent-elles être publiées, même si elles ne sont pas requises par le processus ITIE ?

L'extension de la couverture et du périmètre d'application de l'ITIE

Si c'est pertinent, faire participer davantage de parties prenantes, des entreprises plus petites, des secteurs périphériques ou des représentants d'industries relatives à d'autres ressources naturelles, comme l'exploitation forestière ou la pêche, ou inclure la couverture de transactions non liées à la production, comme les redevances pour l'utilisation d'oléoducs, les paiements liés notamment aux octrois de licences et aux enregistrements cadastraux, ou les paiements infranationaux.

Le soutien au développement social et à l'exigence de responsabilité

Travailler avec d'autres acteurs industriels et avec les groupes de la société civile pour faciliter le dialogue avec les communautés concernées, et leur apporter de l'aide. Ce travail peut entraîner la création de forums et de réseaux communautaires, et le renforcement des capacités de la société civile.

La mesure de l'impact de l'ITIE

Convenir d'indicateurs et imaginer des systèmes de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de transparence et de bonne gouvernance dans les secteurs extractifs.

48 Que peuvent faire les entreprises pour obtenir davantage d'informations sur l'utilisation des revenus extractifs ?

Le processus ITIE dans son ensemble facilite la discussion sur la manière dont les revenus provenant des industries extractives sont utilisés. À l'image des citoyens qui souhaitent voir une amélioration de leur bien-être, les entreprises bénéficient également de services publics améliorés et du développement général du pays dans lequel elles opèrent. Les réunions publiques et du Groupe multipartite au sujet des rapports ITIE offrent aux entreprises un forum pour étudier ces questions.

49 Comment les entreprises peuvent-elles collaborer avec les autres parties prenantes ?

- **Travailler avec les parlementaires**

Dans de nombreux pays, les parlementaires approuvent et contrôlent les budgets définis par la branche exécutive du gouvernement. Les citoyens dépendent de leurs parlementaires pour assurer que les revenus sont affectés équitablement et dépensés judicieusement. Les entreprises peuvent aider à promouvoir leurs priorités en travaillant avec des parlementaires représentant les régions dans lesquelles elles opèrent.

- **Travailler avec des fonctionnaires infranationaux**

Dans les systèmes politiques et administratifs décentralisés, une partie des revenus totaux à dépenser est allouée aux entités infranationales. La transparence issue du processus ITIE au sujet des dépenses sociales et d'autres paiements des entreprises est une bonne entrée en matière pour discuter avec les fonctionnaires locaux des priorités pour les prochaines dépenses.

- **Travailler avec la société civile et avec les médias locaux**

Les organisations de la société civile sont souvent les plus promptes à utiliser les données ITIE pour responsabiliser le gouvernement à la gestion des revenus tirés des ressources naturelles et pour suivre les dépenses. Dans de nombreux pays, les journalistes d'investigation jouent également un rôle essentiel en enquêtant sur les questions liées aux dépenses et aux revenus publics.

50 Les entreprises sont-elles tenues de divulguer les contrats ?

Non, mais le rapport ITIE doit documenter la politique et les pratiques du gouvernement en matière de divulgation des contrats, ainsi que les réformes en cours. Lorsque les contrats sont rendus publics, le rapport ITIE doit indiquer la manière dont ils peuvent être consultés. Les entreprises sont encouragées à accepter la divulgation des contrats ou des accords qui régissent la production de pétrole, de gaz ou de minéraux.

- 1** Nous partageons la même conviction qu'une bonne utilisation des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour une croissance économique qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté, mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.
- 2** Nous affirmons que la gestion des richesses issues des ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la souveraineté des États, qui l'exercent dans l'intérêt de leur développement national.
- 3** Nous reconnaissons que les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de revenus s'étalant sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
- 4** Nous reconnaissons que la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.
- 5** Nous soulignons l'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
- 6** Nous reconnaissons qu'il convient de situer les efforts pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois.
- 7** Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'établissement d'un environnement favorable aux investissements directs intérieurs et étrangers.
- 8** Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement vis-à-vis de tous les citoyens en ce qui concerne la gestion des flux de revenus et des dépenses publiques.
- 9** Nous nous engageons à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'État et le monde des affaires.
- 10** Nous croyons à la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des revenus, cette approche devant être simple à adopter et à appliquer.
- 11** Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises du secteur des industries extractives présentes dans ce pays.
- 12** Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes – les gouvernements et leurs agences, les entreprises du secteur des industries extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non-gouvernementales – ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.

Un gouvernement qui a l'intention de mettre en œuvre la norme ITIE est tenu de prendre un certain nombre de mesures avant de faire une demande au Conseil d'administration de l'ITIE en vue d'obtenir le statut de pays Candidat à l'ITIE. Ces mesures incluent de faire une annonce claire de l'engagement du gouvernement, de développer un plan de travail fixant les objectifs du pays en matière d'ITIE, et indiquant la manière dont il compte se rendre Conforme à l'ITIE, ainsi que de créer un Groupe multipartite avec les entreprises et la société civile.

Pour prétendre à la Conformité, l'ITIE exige :

- 1** Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
- 2** La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
- 3** Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
- 4** La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
- 5** Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
- 6** Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
- 7** Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Glossaire des termes ITIE

Administrateur indépendant (parfois appelé réconciliateur)	Un tiers indépendant (en général une entreprise d'audit) désigné pour collecter et rapprocher les paiements et les recettes déclarés par les entreprises et par le gouvernement. Le réconciliateur n'effectue pas un audit, mais il compile et analyse les données ITIE (les données financières et, le cas échéant, les volumes de production) et les autres données non financières soumises, et il analyse et explique les écarts, comme défini dans les Termes de Références convenus.
Agrégation	Système de déclaration dans lequel les paiements effectués par les entreprises individuelles sont consolidés, afin que les paiements individuels d'entreprises ne puissent pas être identifiés dans un rapport publié de l'ITIE. Peut également désigner la consolidation de différents types de paiements effectués par une entreprise afin que les types de paiements individuels ne puissent pas être identifiés.
Désagrégation	Système de déclaration dans lequel les paiements des entreprises individuelles au gouvernement sont divulgués et peuvent être identifiés séparément. Peut également désigner la déclaration de types individuels de paiements, afin que chaque type de paiement (redevance, taxe, etc.) puisse être identifié.
Groupe multipartite	Comité habilité à élaborer le Plan de travail du pays, à superviser la mise en œuvre et la gestion du programme ITIE, et à promouvoir le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.
Matérialité	Montant seuil ou pourcentage pour déterminer si une entreprise ou un paiement a un impact significatif sur le résultat. Les pays mettant en œuvre l'ITIE fixent souvent des niveaux de matérialité en se basant sur la taille de l'entreprise ou du paiement.
Pays Candidat	Un pays qui s'est engagé publiquement à mettre en œuvre l'ITIE, mais qui n'a pas encore pleinement mis en œuvre toutes les étapes requises.
Pays Conforme	Un pays qui a pleinement mis en œuvre l'ITIE et qui a été jugé comme satisfaisant à toutes les Exigences.
Plan de travail ITIE	Plan de travail convenu par le Groupe multipartite, définissant les objectifs d'un pays en matière de processus ITIE. Il comprend des objectifs mesurables, un calendrier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes potentielles en matière de capacités.
Rapport de Validation	Rapport préparé par un Validateur indépendant évaluant le progrès du pays dans la mise en œuvre de l'ITIE par rapport aux Exigences exposées dans la norme ITIE.
Rapport ITIE	Rapport préparé par un Administrateur indépendant et rendu public, montrant dans quelle mesure les paiements des entreprises extractives correspondent aux recettes du gouvernement et expliquant les écarts, le cas échéant.
Validation	Processus par lequel les progrès des pays dans la mise en œuvre de l'ITIE sont mesurés par rapport aux Exigences de l'ITIE.

**La Norme ITIE (Initiative pour la
Transparence dans les Industries Extractives)**

est une norme internationale qui garantit la transparence autour des ressources pétrolières, gazières et minières des pays. Elle est développée et supervisée par une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisation de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales.

Tous ces groupes sont représentés au sein du Conseil d'administration de l'ITIE, qui est épaulé par le Secrétariat international de l'ITIE.

La Norme ITIE se base sur une méthodologie solide mais flexible que les pays adoptent pour traiter des problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés. Une fois mise en œuvre, l'ITIE garantit plus de transparence sur la manière dont les ressources naturelles du pays sont gouvernées, ainsi que la pleine divulgation des revenus du gouvernement issus du secteur extractif.

Pour plus d'informations sur la manière dont les entreprises peuvent soutenir l'ITIE, veuillez contacter secretariat@eiti.org

21.55
37.56
48.11
163.95
21.64
60.84
46.61
30.54
63.06
76.07
91.96
32.86